

FORMALISER LE P.P.R.E

Le passage à la formalisation écrite est indispensable : l'exigence de mise en forme du PPRE implique qu'en soit précisé chacun des aspects et que soient identifiés les rôles et responsabilités de chacun dans la conduite des opérations prévues.

La mise en forme du programme personnalisé engage l'équipe, l'établissement, l'élève, la famille et les partenaires.

Plan coordonné d'actions, le PPRE, dans sa mise en forme, doit prendre en compte les six volets suivants:

1. La situation scolaire de l'élève : parcours antérieur, situation éventuelle de redoublant, évaluation des compétences acquises
2. Les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels
3. Les objectifs à court terme, liés à une ou des actions d'aide identifiée
4. Le descriptif de cette, de ces, action(s) ainsi que les indicateurs d'évaluation qui lui sont associés
5. L'échéancier des aides et des bilans intermédiaires :
 - ❑ Qui fait quoi ?
 - ❑ Où ?
 - ❑ Quand ?
 - ❑ Comment ?
 - ❑ Avec quoi ?
 - ❑ Avec quelle régulation ?
6. Les points de vue de l'élève et de ses parents

Il n'existe pas de P.P.R.E type, pas plus que de modèle national ou académique ; il existe cependant des exemples dont il est possible de s'inspirer :

- ❑ PPRE Ecoles :
 - Exemple circonscription de Dreux 2
 - PPRE écoles circonscription de LESPARE
 - Exemple département du Bas-Rhin
- ❑ PPRE Collèges :
 - Collège F. Mitterrand PESSAC
 - Collège J. Zay CENON

ATTENTION

- ❑ Même ciblé sur des objectifs de maîtrise de la langue par exemple, le PPRE concerne la poursuite de cet objectif dans toutes les disciplines (lecture de consignes etc..)
- ❑ Toutes les actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs ont vocation à figurer dans le programme (actions périscolaires de type « Ecole ouverte » par exemple, dispositif de réussite éducative, soutien au centre social...)